République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Octobre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29

Vote
À la Majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 6

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le : 03/11/2026
Et
Publication du :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 20/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/10/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. HEBERT Yoann, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, Mme MOREAU Claudine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, M. LEFEVRE Stephen, Mme LEBOEUF Stéphanie, Mme LÉON Peggy, M. LEFÈVRE Alexis, M. DUPLESSY Gilles, M. PEZAIRE Jean-François, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe, Mme TRAORÉ Véronique.

Excusés avec procuration : M. MARION Philippe à Mme GANNAT Fanny, Mme LELIEVRE Lucette à Mme GARNIER Véronique, M. GALUTTI Yannick à M. DUPORT Jean-François

A été nommé secrétaire : M. HEBERT Yoann

2026-098 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;

Vu les délibérations du 27/01/2026 et du 09/07/2026, approuvant respectivement les budgets primitif et supplémentaire pour l'exercice 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14/10/2026 ;

Considérant qu'à ce jour, le budget 2026 se présente ainsi :

SECTION	TOTAL BUDGET 2026 (BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE)
Fonctionnement	
dépenses	10 644 146,21 €
recettes	10 902 790,67 €
Investissement	
dépenses (inclus restes à réaliser)	7 049 799,44 €
recettes (inclus restes à réaliser)	7 049 799,44 €

Considérant qu'à ce stade de l'année, des ajustements au budget sont nécessaires pour compléter les crédits en dépenses de charges de personnel et frais assimilés, d'amortissements des immobilisations, et pour inscrire les crédits en dépenses de travaux en régie communale,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et pris connaissance du projet de décision modificative n° 1 au budget 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article 1er :

D'adopter la décision modificative n°1 au budget 2026 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-30 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	100 0000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-64111-021 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-021 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-021 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6478-021 : Autres charges sociales diverses	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	35 870.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**35 870.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D 6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 722-020 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 600.00 €
R- 722-551 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	95 410.00 €
R- 722-632 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 960.00 €
R- 722-845 : Production immobilisée - Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 900.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**135 870.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	100 000.00 €	235 870.00 €	0.00 €	135 870.00 €

INVESTISSEMENT

R- 021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 870.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**35 870.00 €**
D-21311-020 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	11 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21321-551 : Constructions immeubles de rapport	0.00 €	95 410.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21321-632 : Constructions immeubles de rapport	0.00 €	8 960.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-845 : Réseaux de voirie	0.00 €	19 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 281318-01 : Amort. constructions autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**135 870.00 €**	**0.00 €**	**100 000.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	135 870.00 €	0.00 €	135 870.00 €

- Article 2 :

De constater que le budget total 2026 se présente désormais ainsi :

SECTION	TOTAL BUDGET 2026 (BUDGET PRIMITIF + BUDGET SUPPLEMENTAIRE + DECISION MODIFICATIVE)
Fonctionnement	
dépenses	10 780 016,21 €
recettes	11 038 660,67 €
Investissement	
dépenses (inclus restes à réaliser)	7 185 669,44 €
recettes (inclus restes à réaliser)	7 185 669,44 €

- Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la Majorité.

Pour : 23 / Contre : 0 / Abstention : 6 (M. Prigent, M. Priou, Mme Versailles, M. Massonneau, M. Pezaire, Mme Traoré)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/11/2026

MAIRIE DE VILLEMANDEUR (LOIRET)

Le Maire,

Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance,

Yoann HEBERT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 03/11/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet:<www.telerecours.fr